



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230627-2023_06_062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 20 juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 26 juin 2023
Délibération n° 2023-06-062

Autorisation à signer une convention d'autorisation de passage en domaine privé dans le cadre du jalonnement d'un itinéraire cyclable

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 28

Pouvoirs : 3

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Davis DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents : M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON et M. Jean-Marc RUIZ.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

Dans le cadre du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire intercommunal, et afin de sécuriser une petite partie qui se trouve le long de la RD 940 à Argent-sur-Sauldre, la Communauté de communes a sollicité un propriétaire privé afin que ce dernier autorise le passage de l'itinéraire sur sa parcelle et l'installation d'un aménagement de sécurité (lisse défensive).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne de se renforcer son offre touristique en créant de nouveaux itinéraires cyclables, et d'assurer la sécurité de ces derniers,

Vu l'accord des représentants de la SCI, propriétaires de la parcelle,

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230627-2023_06_062-DE

SLOW

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 19 juin 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (M. GOURDOU n'ayant pas pris part au vote) :

Article 1 : APPROUVE la convention d'autorisation de passage en domaine privé, ci-annexée.

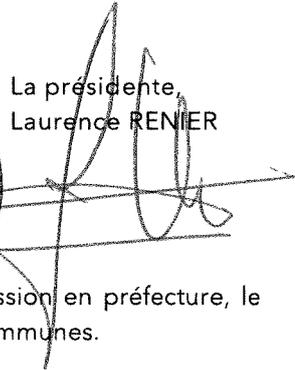
Article 2 AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention avec le propriétaire de la parcelle concernée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Pascal MARGERIN



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/06/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.